

## Certificat de vaccination contre la fièvre jaune valable à vie

*[Déjà paru dans la rubrique « Bon à savoir » sur notre site Web le 20/09/16]*

### Résumé

Suite à une décision de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le **certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie** depuis le 11 juillet 2016. Chaque pays peut toutefois décider de recommander une **vaccination de rappel pour certaines personnes**. En **Belgique**, celle-ci est recommandée entre autres pour les femmes enceintes, les enfants en dessous de 9 mois et les personnes immunodéprimées.

Dans les [Folia de décembre 2013](#) nous avons déjà communiqué qu'une vaccination unique contre la fièvre jaune provoque une immunité à vie chez la plupart des personnes, et que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) prenait des mesures pour modifier les prescriptions de vaccinations en matière de nécessité de vaccinations de rappel. Suite à une décision de l'OMS, les nouvelles prescriptions de vaccination sont mondialement en vigueur depuis le 11 juillet 2016 : le certificat de vaccination (dans le "petit livre jaune") est à présent valable à vie et non

pendant 10 ans. Les voyageurs qui disposent d'un ancien certificat ne doivent pas en demander un nouveau, et il n'est pas nécessaire de l'adapter. Chaque pays peut toutefois décider de quand même recommander une vaccination de rappel pour certaines personnes chez qui la protection à vie est remise en question. Pour la **Belgique**, les règles suivantes sont d'application.

- Les enfants en dessous de 9 mois, les femmes enceintes ainsi que les personnes qui ont été vaccinées à moins de 28 jours d'intervalle, tant avec le vaccin contre la fièvre jaune qu'avec un autre vaccin vivant (p.ex. vaccin contre la rougeole); chez ces personnes, le certificat de vaccination est valable pendant 1 an, et une vaccination de rappel unique avant un prochain voyage est nécessaire.
- Les personnes immunodéprimées (infectées par le VIH ou due à un traitement médicamenteux) et les personnes présentant un risque de fièvre jaune très élevé (entre autres certaines personnes travaillant dans un laboratoire ou aide-soignants); chez ces dernières, il y a lieu soit de déterminer les anticorps neutralisants, qui doivent être suffisamment élevés, soit de les revacciner après 10 ans.

### Sources générales

[www.medecinedesvoyages.be](http://www.medecinedesvoyages.be) > communiqué du 26/10/16  
[www.who.int/ith](http://www.who.int/ith) > "Q&A on the Extension for life for yellow fever vaccination"